

Vos élus CFDT


Jocelyn BONOUVRIER
Gestionnaire de
Crédits DCAM
Orvault



Barbara BOUBENEC
GC PART Guipavas



Annie HERRY
RAR Finistère



Michel JAOUEN
CA PRO St Martin
des Champs



Béatrice MANCEAU
GC PART Grand
Maine

Vos négociateurs **CFDT** avaient 2 rendez-vous estivaux de négociation, le 1^{er} sur le partage de la valeur ajoutée en cas de bénéfice exceptionnel (superprofit) et le 2nd sur le renouvellement de l'accord télétravail.

La 1^{ère} négociation se résume à une guerre de sémantiques entre vos élus et la Direction de la CEBPL, pour définir ce qu'est un **bénéfice exceptionnel** :

Pour la Direction, cela correspond à 200 % du résultat financier en CEBPL.

Pour la **CFDT**, une vente immobilière de 6 M€ en Bretagne est un bénéfice exceptionnel.

Le législateur ne prévoyait aucune contrainte pour les employeurs, et aucune obligation de résultat : la **CFDT** n'a pas été signataire.

Acte 1 Manqué – Pas de signature d'accord


La 2nde négociation s'ouvrait alors pour la négociation du renouvellement de l'accord télétravail. Vos négociateurs **CFDT** avaient été très largement porteurs lors du précédent accord, en demandant notamment l'expérimentation du télétravail pour la BDD.

Voici quelques demandes de vos élus **CFDT** :

- ▶ Ouverture à la BDD et à la BDR avec un forfait de jours annuel, dans le but de réaliser les formations réglementaires.
- ▶ Mise en place d'une indemnité télétravail.
- ▶ Création d'un télétravail exceptionnel pour les proches aidants, enfants malades...

N'ayant pas trouvé de terrain d'entente avec la Direction, la **CFDT** a décidé de ne pas signer cet accord.

Acte 2 Manqué – Pas de signature d'accord

Cfdt:



Thierry PLANTIVE
Middle Agence
Successions Orvault



Corine BRIAND
GC Patrimonial Lorient



Stéphanie GAPAILLARD
Middle Office Pro et
Association Orvault



Anne Sophie LECLERC
Expert Immobilier
Loire Atlantique



David LEROUX
CAGP Quimper



Stéphane LORGEUX
Responsable d'Agence
Erquy

Vos représentants **CFDT** de la CEBPL ont toujours été et resterons toujours force de proposition dans les négociations avec la Direction de la CEBPL.

Mais force est de constater que depuis les dernières élections professionnelles, la Direction fait du dialogue social une impasse.

Nous avons proposé que soit écrit dans l'accord télétravail, une clause de revoyure en 2025 pour l'ouverture à la BDD.

Celle-ci a été refusée, par conséquent il n'y aura pas de télétravail pour le réseau BDD.

Les négociateurs CFDT Télétravail et partage de la valeur

Jocelyn Bonouvrier, Béatrice Manceau, Anne Sophie Leclerc, Thierry Plantive

